C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-MICHEL

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 9 AOÛT 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Michel, tenue le lundi 9 août deux mille vingt et un, au 94, rue de l'Église, à 19 h 00, sous la présidence de Monsieur Aurèle Cadieux, maire suppléant, à laquelle session étaient présents :

Madame Manon Cadieux et Mélanie Larente, messieurs André Trudel, Éric Lévesque, et Pascal Bissonnette, tous conseillers, et formant le quorum du conseil.

Étaient également présentes : Mesdames Laurence Tardif, directrice générale et secrétaire-trésorière.

POINT 1
OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est 19h10, le maire ouvre l'assemblée.

POINT 2
LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de l'assemblée

2. Lecture de l'ordre de jour

3. Adoption de l'ordre du jour

4. <u>Administration générale</u>
4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2021 et de la séance extraordinaire du 19 juillet 2021 ;
4.2 Comptes de juillet 2021 ;
4.3 Correspondances ;

5 **<u>Sécurité publique</u>**
5.1 Dos d'âne à proximité de l'école ;

6 **<u>Travaux publics</u>**
6.1 Demande de soumission – plan pour l'accès aux bureaux municipal ;

7 **<u>Urbanisme et mise en valeur du territoire</u>**
7.1 Nomination au comité d'experts MRCAL ;

8 **<u>Hygiène du milieu</u>**
8.1 RIDL - Collectes supplémentaires 2022 ;
8.2 Avis de motion - Règlement 21-209 - établissant la collecte et le transport des matières résiduelles, des matières recyclables, des matières organiques (incluant les résidus verts) et des encombrants

9 **Loisirs et culture**
9.1 Demande d'aide financière Albatros ;
9.2 Adhésion au logiciel Canva Pro ;
9.3 Adhésion au Plan de Marketing territorial de la MRCAL ;

10 **Lac, cours d'eau et environnement**
10.1 Aucun point;

11 **Varia**
11.1 Aucun point;

12 **Levée de la séance du caucus**

21-08-147 **POINT 3**
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : Manon Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

L'ordre du jour soit adopté tel que soumis, aucun point n'est ajouté au point varia.

ADOPTÉE

POINT 4 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

21-08-148 **POINT 4.1**
ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUILLET ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 JUILLET 2021

ATTENDU QU'une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 juillet 2021 et la séance extraordinaire du 19 juillet 2021 ont été transmises aux membres du conseil;

Il est proposé par : Manon Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 juillet 2021 et de la séance extraordinaire du 19 juillet 2021 soient approuvés.

ADOPTÉE

21-08-149 **POINT 4.2**
CONSIDÉRATIONS DES COMPTES – JUILLET 2021

Il est proposé par : André Trudel
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le conseil accepte les registres de chèques suivants pour la période du 1er au 31 juillet 2021:

- le registre des chèques-salaires, totalisant un montant de 13 344.20$ et portant les numéros suivants :

  - Paiement des salaires : D2100222 à D2100251,

- le registre des chèques généraux, totalisant un montant de 107 862.90$ portant les numéros suivants :

  - Paiement par chèque : C2100027 à C2100030
  - Paiement en ligne : L2100039 à L2100044
  - Paiement direct : P2100141 à P2100165

La directrice générale et secrétaire-trésorière confirme que les crédits sont disponibles, pour payer ces comptes.

ADOPTÉE

21-08-150 **POINT 4.3**
CORRESPONDANCE

Il est proposé par : Manon Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La correspondance soit acceptée tel que lue.

PROVENANCE

- Ministère des finances – dépôt pour compensation d'immeuble ;
- CNESST – déclaration en matière d'équité salariale ;
- Chrystine Loriaux – remerciement au conseil suite aux travaux du chem9in Tour du lac Gravel ;
- Groupe Laurence – réception finale des travaux de 2020 ;
- Demande citoyenne – réduction de la vitesse sur la Montée du lac Gravel;
- Ministère de la sécurité publique :
    - Bilan des activités d'inspection SSI ;
    - Inspections en sécurité incendie 2021-2022 ;

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'était présent.

POINT 5 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

21-08-151 **POINT 5.1**
AQUISITION DE DOS D'ÂNE POUR L'INTERSECTION À PROXIMITÉ DE L'ÉCOLE DU SACRÉ-COEUR

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer la sécurité des élèves de l'école du Sacré Cœur de Mont-Saint-Michel ;

Il est proposé par : Mélanie Larente
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité autorise l'installation de 7 dos d'âne à l'intersection à proximité de l'école du Sacré Cœur, et ce avant le début des classe 2021-2022.

Un montant maximal de 1 045$, plus les frais de transport et les taxes applicables, soit payé à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

POINT 6 – TRAVAUX PUBLICS

21-08-152 **POINT 6.1**
DEMANDE DE SOUMISSION POUR LA RÉDACTION DE DEVIS SUITE À L'OCTROI D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME FÉDÉRAL DE FONDS POUR L'ACCESSIBILITÉ (FA) – PROJET DE PETITE ENVERGURE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Mont-Saint-Michel désire rendre les collectivités et les milieux de travail plus accessibles, à son bureau municipal et sa salle du conseil, aux personnes en situation de mobilité réduite ;

CONSIDÉRANT QUE pour mener à bien ce projet, elle a reçu une d'une subvention dans le cadre du programme fédéral de fonds pour l'accessibilité (FA) – projet de petite envergure ;

CONSIDÉRANT QU'un devis de construction doit être rédigé afin d'assurer la conformité de l'installation des accès au bureau municipal et à la salle du conseil ;

Il est proposé par : Manon Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le conseil municipal autorise madame Laurence Tardif, directrice générale et secrétaire-trésorière à faire la demande de soumission pour la rédaction d'un devis pour l'accès au bureau municipal et à la salle du conseil ;

Le conseil municipal autorise Madame Laurence Tardif, secrétaire-trésorière et directrice générale, à signer pour et au nom de la municipalité l'ensemble des documents nécessaires à ladite demande de subvention.

ADOPTÉE

POINT 7 - URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

21-08-153 **POINT 7.1**
NOMINATION D'UNE REPRÉSENTANTE– COMITÉ D'EXPERTS – RÉVISION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRCAL

ATTENDU QUE l'élaboration du schéma d'aménagement et de développement nécessitant la participation et la collaboration de plusieurs acteurs du milieu ;

ATTENDU QU'un comité d'experts a été mis sur pied en 2015 pour contribuer aux réflexions de ce grand chantier ;

CONSIDERANT l'importance de la révision du Schéma d'aménagement et de développement qui constitue un des outils de premier ordre dans la planification territoriale;

CONSIDÉRANT QUE le comité en question est constitué de six représentants pour l'ensemble du territoire de la MRCAL ;

Il est proposé par : Éric Lévesque
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité de Mont-Saint-Michel appui la nomination de madame Véronique Larose
à titre de représentante pour le secteur de la Lièvre Nord.

ADOPTÉE

POINT 8 – HYGIÈNE DU MILIEU

21-08-154 **POINT 8.1**
CALENDRIER 2022 COLLECTES SUPPLÉMENTAIRES – RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA LIÈVRE

CONSIDÉRANT la demande de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre (RIDL) concernant les collectes supplémentaires à prévoir pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT QUE la RIDL offre d'adhérer à la collecte supplémentaire des matières organiques et à la collecte supplémentaire des matières résiduelles (institutions, commerces et industries);

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2021, la municipalité avait demandé des collectes supplémentaires pour les bacs noirs pour les institutions, les commerces et les industries seulement, et ce pour les mois de janvier, février, mars, avril, novembre et décembre ;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par : Mélanie Larente

Et résolu à l'unanimité du conseil que la municipalité désire se prévaloir des collectes supplémentaires des matières résiduelles pour les mois de janvier, février, mars, avril, mai, novembre et décembre 2022.

ADOPTÉE

21-08-155 **POINT 8.2**
AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 21-209 ÉTABLISSANT LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, DES MATIÈRES RECYCLABLES, DES MATIÈRES ORGANIQUES (INCLUANT LES RÉSIDUS VERTS) ET DES ENCOMBRANTS

AVIS DE MOTION est par la présente donné par Pascal Bissonnette

qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le nouveau règlement établissant la collecte et le transport des matières résiduelles, des matières recyclables, des matières organiques (incluant les résidus verts) et des encombrants.

Un projet de règlement est présenté séance tenante.

DISPENSE DE LECTURE
Dispense de lecture dudit règlement a été demandée par les membres du conseil. Il y aura remise dudit règlement numéro 20-209 aux membres du conseil, en conformité avec la loi.

ADOPTÉE

POINT 9 – LOISIRS ET CULTURE

21-08-156 **POINT 9.1 - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'ORGANISME ALBATROS MONT-LAURIER**

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de don pour l'année 2021 de l'organisme « Albatros Mont-Laurier »;

Il est proposé par : Mélanie Larente

Et résolu à l'unanimité du conseil de ne pas donner suite à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE

21-08-157 **POINT 9.2**
ADHÉSION AU LOGICIEL CAVA PRO L'ANNÉE 2021

Il est proposé par : Manon Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

1. La Municipalité autorise son adhésion au logiciel Canva Pro pour l'année 2021;

2. Un montant de 17$ par mois soit payé à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

21-08-158 **POINT 9.3**
ADHÉSION AU PLAN DE MARKETING TERRITORIAL DE LA MRCAL

Point remis à la prochaine séance du conseil

POINT 8 – VARIA – PAROLE AU CONSEIL
Aucun sujet au varia

21-08-159 **POINT 9**
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par : Mélanie Larente
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La séance soit levée. Il est 20H25.

ADOPTÉE

ANDRÉ-MARCEL ÉVÉQUOZ	LAURENCE TARDIF
Maire	Directrice générale

Je, André-Marcel Évéquoz, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

ANDRÉ-MARCEL ÉVÉQUOZ, MAIRE